

Jésus-Christ, que le ciel doit recevoir jusqu'aux temps du rétablissement de toutes choses, dont Dieu a parlé anciennement par la bouche de ses saints prophètes."

Nous sommes, comme l'affirme ce texte, meurtriers par ignorance, car c'est par nos péchés que Christ a été crucifié. Par là même nous avons répandu le sang innocent. Nous aussi vivons comme en exil dans ce monde, sommes appelés à vivre la repentance, le salut par la foi en Christ, jusqu'au retour de notre souverain sacrificateur, Christ ressuscité qui demeure au ciel jusqu'au moment fixé pour rétablir toutes choses. Dans les nouveaux cieux et la nouvelle terre que nous sommes appelés à habiter, rien de souillé ni d'impur n'y entrera (Ap 21/27).

II LES VILLES DES LÉVITES.

1) Que savons-nous déjà sur Lévi ?

-cf. E.B. n° 12, III, 2. **"Siméon et Lévi sont frères ; Leurs glaives sont des instruments de violence. Que mon âme n'entre point dans leur conciliabule, Que mon esprit ne s'unisse point à leur assemblée ! Car, dans leur colère, ils ont tué des hommes, Et, dans leur méchanceté, ils ont coupé les jarrets des taureaux. Maudite soit leur colère, car elle est violente, Et leur fureur, car elle est cruelle ! Je les séparerai dans Jacob, Et je les disperserai dans Israël."** Siméon et Lévi ont exterminé les habitants de Sichem pour venger leur sœur qui avait été violée (Gn ch. 34).

2) Qu'apprenons-nous sur cette tribu ?

-Nb 3/ 6-8 **"Fais approcher la tribu de Lévi, et tu la placeras devant le sacrificateur Aaron, pour qu'elle soit à son service. Ils auront le soin de ce qui est remis à sa garde et à la garde de toute l'assemblée, devant la tente d'assignation : ils feront le service du tabernacle. Ils auront le soin de tous les ustensiles de la tente d'assignation, et de ce qui est remis à la garde des enfants d'Israël : ils feront le service du tabernacle."**

-Nb 3/11-13 **"L'Éternel parla à Moïse, et dit : Voici, j'ai pris les Lévites du milieu des enfants d'Israël, à la place de tous les premiers-nés, des premiers-nés des enfants d'Israël ; et les Lévites m'appartiendront. Car tout premier-né m'appartient ; le jour où j'ai frappé tous les premiers-nés dans le pays d'Égypte, je me suis consacré tous les premiers-nés en Israël, tant des hommes que des animaux : ils m'appartiendront. Je suis l'Éternel."**

Lévi et Siméon avaient commis une action meurtrière contre la ville de Sichem suite au viol de leur sœur Dina (Gn 34). Cette action a été condamnée par Jacob mourant qui a prédit leur dispersion dans cette prophétie. Plus tard les Lévites se sont prononcés pour l'Éternel lorsqu'il s'est agi de réprimer le désordre suite au veau d'or (Ex 32/26-29) . Ce jour-là ils se sont mis à part eux-mêmes pour le service de Dieu. L'Éternel s'approprie les Lévites à la place des premiers-nés des Israélites.

3) Que reçoivent les Lévites des autres tribus ?

-Nb 18/9-13 **"Voici ce qui t'appartiendra parmi les choses très saintes qui ne sont pas consumées par le feu : toutes leurs offrandes, tous leurs dons, tous leurs sacrifices d'expiation, et tous les sacrifices de culpabilité qu'ils m'offriront ; ces choses très saintes seront pour toi et pour tes fils. Vous les mangerez dans un lieu très saint ; tout mâle en mangera ; vous les regarderez comme saintes. Voici encore ce qui t'appartiendra : tous les dons que les enfants d'Israël présenteront par élévation et en les agitant de côté et d'autre, je te les donne à toi, à tes fils et à tes filles avec toi, par une loi perpétuelle. Quiconque sera pur dans ta maison en mangera. Je te donne les prémices qu'ils offriront à l'Éternel : tout ce qu'il y aura de meilleur en huile, tout ce qu'il y aura de meilleur en moût et en blé. Les premiers produits de leur terre, qu'ils apporteront à l'Éternel, seront pour toi. Quiconque sera pur dans ta maison en mangera."**

-Nb 35/2-3 **"Ordonne aux enfants d'Israël d'accorder aux Lévites, sur l'héritage qu'ils posséderont, des villes où ils puissent habiter. Vous donnerez aussi aux Lévites une banlieue autour de ces villes. Ils auront les villes pour y habiter ; et les banlieues seront pour leur bétail, pour leurs biens et pour tous leurs animaux."**

-Lv 25/34 **"Les champs situés autour des villes des Lévites ne pourront point se vendre ; car ils en ont à perpétuité la possession."**

Les Lévites reçoivent 48 villes (Jos 21/41), réparties sur tout le territoire. Ils sont dispersés dans tout le pays, suite à la prophétie de Jacob ; par leur dispersion, ils peuvent dispenser partout l'enseignement de la Torah. Leurs ressources dépendent de la générosité de leurs

frères israélites, et de leur fidélité spirituelle. Ainsi ils dispensent des biens spirituels, et reçoivent des biens matériels de leurs frères (1 Co 9/11). Israël ne connaîtra pas de « caste » sacerdotale riche et puissante comme l'Égypte. Le peuple de Dieu est appelé à « célébrer bien haut » ses œuvres en sa faveur, lui qui est le moindre de tous les peuples. Une condition essentielle : la pureté, non seulement extérieure mais intérieure.

4) Quelle est l'application de ces principes pour nous dans la Nouvelle Alliance ?

-1 P 2/9-10 *“Mais vous, vous êtes **une race élue, une communauté de rois-prêtres, une nation sainte, un peuple que Dieu a libéré pour que vous célébriez bien haut les œuvres merveilleuses¹ de celui qui vous a appelés à passer des ténèbres à son admirable lumière. Car vous qui autrefois n'étiez pas son peuple, vous êtes maintenant le peuple de Dieu. Vous qui n'étiez pas au bénéfice de la grâce de Dieu, vous êtes à présent l'objet de sa grâce².**”*

Nous sommes dans l'Église une communauté de rois-prêtres, appelés à servir Dieu avec nos dons différents ; nous sommes de même mis à part pour ce but. Le mot Église veut dire littéralement : « appelé hors de ».

5) **Question de réflexion personnelle** : comment mon statut de sacrificateur oriente-t-il ma vie aujourd'hui ?

QU'AI-JE RETENU DE CETTE ÉTUDE POUR M'AIDER, UNI À CHRIST, À PRENDRE POSSESSION DU PAYS QUE DIEU ME DONNE ?

CONCLUSION : (Ap 1/5-6) À celui qui nous aime, qui nous a délivrés de nos péchés par son sang, et qui a fait de nous un royaume, des sacrificateurs pour Dieu son Père, à lui soient la gloire et la puissance, aux siècles des siècles ! Amen !

Copyright © 2007, Francis PRALINE

Ce document peut être copié, distribué et/ou modifié sous certaines conditions : voir la Licence de Libre Diffusion des Documents (www.koina.org/fichiers/lldd.rtf) pour plus de détails.

¹ 2.9 Ex 19.5-6 ; Es 43.20-21.

² 2.10 Os 1.6,9 ; 2.1,25.